



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 février 2026

L'an deux mille vingt six, le quatre février, à 16h00,

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Daniel ALSTERS, Maire.

Date de la convocation :
22 janvier 2026

**Nombre de conseillers
en exercice : 30**

Nombre de votants : 24

Pour : 21

Contre : 0

Abstention(s) : 3

Ne participe pas : 0

Secrétaire de séance :
Laetitia BATTÉ

Présents :

Daniel ALSTERS, Patricia AUBERT, Muriel CANOLLE, Jean-Luc GRANET, Fanny MAZELLA, Eliane THIBAU, Frédéric CARTA, Eric MIGLIACCIO, Laetitia BATTÉ, Pascal GONET, Carole DE PERETTI, Véronique DI MAGGIO, Céline BOTTASSO, Linda ROMERO, Claudia VITEL, Bernard ROTGER, Marie-Cristine NICOLAS, Pierre CHAZAL, Camille DESANGES, Elisabeth MOSER, Roger-Pol COTTEREAU, Jean-Pierre MEYER

Représenté(s) :

Armande PROSPERI donne procuration à Patricia AUBERT, Francine CHENET donne procuration à Elisabeth MOSER

Absent(s) :

Luc DE MARIA, Jacques VENET, Laurence COCHE-DEGRASSAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Robert PORCU, Gilles GARCIA

DEL_2026_004 : Mise à jour des opérations pour compte de tiers et sous mandat

Après avoir entendu le rapport de Pascal GONET, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Par délibérations successives, le Conseil municipal a autorisé la mise en place de 6 opérations pour compte de tiers sur le budget principal de la commune et 1 opération sous mandat sur le budget annexe des Ports.

Compte tenu de l'avancement des différentes opérations, il est proposé leur mise à jour figurant en annexe de la présente délibération.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Adopter l'exposé qui précède ;
- Autoriser la révision des opérations pour compte de tiers et sous mandat, ainsi que la mise à jour des échéanciers des crédits associés tels qu'indiqués dans l'annexe jointe ;
- Procéder aux ajustements nécessaires pour inscrire, augmenter ou réduire les crédits de paiement correspondants aux budgets primitifs du budget de la Commune et du budget annexe des Ports pour l'exercice 2026 ;
- Autoriser le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes aux opérations révisées ci-dessus dans les limites fixées, ainsi qu'à recouvrer les recettes associées.

Pour : 21

Abstentions : 3

Elisabeth MOSER, Francine CHENET, Roger-Pol COTTEREAU

Adoptée à la majorité des voix exprimées.

Pour extrait conforme,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulon (5 rue Racine – CS40510-83041 TOULON CEDEX 9) dans le délai de 2 mois, à compter de sa notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal peut être saisi par "Télérecours citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr.